



Aujourd’hui le 22 avril, lors de son point de presse quotidien, le premier ministre du Québec, François Legault, accompagné de la ministre de la Santé et des Services sociaux, et du directeur national de la santé publique, a annoncé que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 20 965 cas de personnes infectées au Québec, 1 278 personnes hospitalisées, 199 personnes aux soins intensifs et de 1 134 décès.

Il a rappelé que le principal défi est de trouver du personnel pour pourvoir les postes en CHSLD. Contrairement à ce qui a été annoncé hier, le premier ministre a annoncé qu’il manque toujours 1 000 personnes dans les CHSLD. Il a confirmé qu’une demande avait été faite au gouvernement fédéral pour l’envoi de 1 000 militaires en renfort dans les centres d’hébergement.

Il a indiqué que la situation au Québec était stable à l’extérieur de l’île de Montréal et de l’île de Laval. Il a mentionné qu’un plan de réouverture graduelle des écoles sera déposé la semaine prochaine. Il a assuré que les parents qui ne souhaiteront pas envoyer leurs enfants à l’école n’auront pas à le faire. Un plan de réouverture graduelle des entreprises sera également présenté la semaine prochaine.

En réponse à des questions, le directeur national de la santé publique a indiqué que des directives relatives au port du masque dans les situations où la distanciation sociale de 2 mètres n’est pas possible seront données avant le début du déconfinement. Il a toutefois rappelé l’importance de suivre les mesures sanitaires.

POINT DE PRESSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

En matinée, le premier ministre Justin Trudeau a annoncé un **plan d’aide pour les étudiants et nouveaux diplômés** de 9 milliards de dollars qui peineront à se trouver un emploi cet été dans le contexte de la pandémie.

Il a annoncé la création de la **Prestation canadienne d’urgence pour étudiants**. Cette prestation s’adresse aux étudiants de niveau postsecondaire pour les aider dans le contexte de la COVID-19. Cette prestation offrira une somme de 1 250 \$ par mois aux étudiants pour les mois de mai à août. Cette prestation pourra s’élever à 1 750 \$ pour les étudiants avec un handicap ou qui ont une personne à charge. Les étudiants postsecondaires, ceux inscrits à l’université en septembre, les étudiants diplômés en décembre 2019 et ceux occupant un emploi avec un revenu de moins de 1 000 \$ par mois seront admissibles. Les paiements seront rétroactifs au 1^{er} mai et versés par l’Agence du revenu. Il a indiqué

que son gouvernement allait travailler avec les partis d'opposition pour faire adopter un projet de loi pour mettre en place cette prestation.

Le premier ministre a annoncé un investissement de 291 M\$ pour les étudiants qui font de la recherche afin de prolonger leurs bourses et leurs subventions de 3 ou 4 mois.

Il a annoncé la création de 76 000 emplois supplémentaires pour les étudiants dans les secteurs qui en ont besoin ou ceux qui contribuent directement à la réponse contre la pandémie. Ces emplois s'ajouteront à ceux du programme Emplois d'été Canada. Un soutien ciblé de 75 M\$ sera offert aux étudiants autochtones. **Le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a envoyé aujourd'hui une lettre au premier ministre du Canada, ainsi qu'aux chefs des différentes formations politiques fédérales, afin de s'assurer de l'admissibilité des municipalités à cette mesure.** Vous pouvez consulter la lettre envoyée au premier ministre [ICI](#).

Le premier ministre du Canada a annoncé que son gouvernement travaillait à la mise sur pied de la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant pour les étudiants qui feront du bénévolat pour aider à combattre la COVID-19 cet été. Ces derniers pourraient toucher de 1 000 \$ à 5 000 \$ selon les heures effectuées.

Enfin, il a annoncé que le gouvernement fédéral doublera le montant des bourses d'études. Pour les étudiants du Québec, les fonds seront acheminés au gouvernement du Québec.

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT SUR LES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE LE 1^{er} MAI 2020

Le cabinet de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et le cabinet de la ministre du Tourisme souhaitent rappeler aux municipalités et MRC que le règlement concernant l'encadrement de l'hébergement touristique de courte durée entrera en vigueur le 1^{er} mai prochain.

Cette entrée en vigueur ne suspend pas les mesures interdisant la location résidentielle à court terme dans le cadre des dispositions d'exception mises en place pour lutter contre la pandémie de la COVID-19.

Les municipalités seront consultées avant que ne soient émises les attestations de classification pour valider la conformité de l'usage au règlement de zonage. C'est la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) qui entrera en communication avec les municipalités à ce sujet.

Étant donné que le projet de loi 49 n'est pas adopté, les dispositions qui y étaient prévues concernant les établissements de résidence principale ne seront pas applicables. Par ailleurs, la FQM poursuit ses discussions avec le gouvernement du Québec pour limiter la portée des dispositions du projet de loi 49 en matière d'hébergement touristique.

Enfin, le ministère du Tourisme fournira à la Fédération dans les prochains jours des documents d'information à l'intention des municipalités. Nous vous informerons dès qu'ils seront accessibles par l'entremise de notre infolettre.

INITIATIVES DES MUNICIPALITÉS ET MRC DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE

Depuis le début de la crise sans précédent provoquée par la pandémie de la COVID-19, les municipalités et les MRC ont dû relever des défis importants et s'adapter rapidement aux mesures exceptionnelles et aux consignes sanitaires mises en place pour limiter la propagation du virus. Nous avons pu constater à quel point vous avez fait preuve d'originalité et d'innovation pour répondre aux besoins de vos communautés et contribuer au maintien des services essentiels.

Nous vous invitons à nous faire parvenir à accompagnementpolitique@fqm.ca vos photos, articles de journaux ou autres qui démontrent les initiatives originales que vous avez déployées pour soutenir vos entreprises et les organismes communautaires, encourager l'achat local, assurer la sécurité des citoyens.

MISE À JOUR DES SERVICES DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ESSENTIELS

RECYC-QUÉBEC nous a informés qu'en raison de l'évolution constante de la situation et de la reprise des activités de certains secteurs (ex. : construction résidentielle), la liste des services essentiels relatifs à la gestion des matières résiduelles a été mise à jour. Ainsi, les services suivants ont été ajoutés :

- Écocentres et collectes d'encombrants
- Services de collecte et de tri des résidus de construction, rénovation et démolition

Vous pouvez consulter la page Web de RECYC-QUÉBEC [ICI](#) où des conseils pour les opérateurs de centres de tri de résidus CRD et les gestionnaires d'écocentres ont été ajoutés. Ils ont été élaborés en collaboration avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et les représentants de la santé publique et de la santé et sécurité du travail.

Vous pouvez également consulter le document de questions et réponses préparé à l'intention des organismes municipaux [ICI](#).

UN SERVICE DE PLACEMENT PLUS EFFICACE POUR LES EMPLOYEURS ET LES EMPLOYÉS DANS LES SECTEURS PRIORITAIRES

Le gouvernement a annoncé la mise en place d'une plateforme transitoire pour faciliter le recrutement des entreprises correspondant aux services et activités prioritaires qui font face à de nouveaux défis à cause de la pandémie actuelle de COVID-19.

Cette plateforme temporaire vise à aider les entreprises déclarées prioritaires qui sont à la recherche de main-d'œuvre pour répondre à des besoins urgents. Ces entreprises pourront faire connaître rapidement et gratuitement les postes qu'elles ont à pourvoir. Une plateforme permanente plus complète sera dévoilée dans quelques semaines. Celle-ci remplacera le système de placement actuellement offert sur le site d'Emploi-Québec, pour lequel une refonte avait déjà été amorcée.

Les entreprises correspondant aux services et activités prioritaires peuvent dès maintenant transmettre leurs offres d'emploi pour publication sur la plateforme temporaire, accessible au [Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus). Les entreprises qui souhaitent obtenir de l'information sur cette plateforme peuvent en tout temps se rendre au Québec.ca/coronavirus ou téléphoner au 1 800 463-2355.

Vous pouvez consulter le communiqué en cliquant [ICI](#).



LE PANIER BLEU

lepanierbleu.ca